

Lettre d'information n°6

Mars 2014

Assemblée Générale de Terres Fertiles du 12/01/2014

En dehors des obligations statutaires, et des informations récentes sur la vie du Plateau, l'AG de Janvier 2014 a été essentiellement consacrée au débat avec Emmanuel Vandame sur les difficultés rencontrées en 2013 dans la reconversion de toutes ses terres vers le bio. Vous en trouverez l'essentiel en pages 3, 4 et 5 de cette lettre.

Présence : 369 présents et représentés.
Quorum nécessaire : 290 (60 présents, 309 pouvoirs).

Assemblée Générale Extraordinaire :

Votes :

- Pour les articles 13.3 et 13.4 :

L'abaissement du quorum à 5% est rejeté à la majorité.

L'abaissement du quorum à 10 % est approuvé à l'unanimité moins 1 voix.

- Pour l'article 8 : adopté à la majorité, d'autant plus que la rédaction précédemment existante de cet article n'était pas conforme à la loi (19 contre, 16 absentions).

Assemblée Générale Ordinaire :

Votes : approbation à l'unanimité :

Du rapport d'activité, du bilan, du compte d'exploitation, du budget prévisionnel, reconduction du conseil de gérance et des 2 gérants, ainsi que des admissions et acquisitions proposées.

Expropriation partielle sur la parcelle 125 :

Information sur la procédure en cours concernant l'indemnisation proposée par le CG 91.

Il est proposé par les présents qu'éventuellement une collecte exceptionnelle soit organisée auprès des associés pour couvrir les frais d'avocat.

Actualités sur le Plateau de Saclay :

- Grand Paris et CDT Sud :

ZAC Polytechnique : Urbanisation de 232 ha, avec 841.000 m² de constructions dont 2.600 logements étudiants, 2.500 logements familiaux.

ZAC du Moulon : Urbanisation de 330 ha, avec 840.000 m² de constructions dont 2.600 logements étudiants, 2.000 logements familiaux.

Quartier C. Claudel : 20 ha encore, 1500 logements familiaux et 500 logements étudiants-chercheurs.

Au total : 1.600.000 m² de surfaces construites, 582 ha urbanisés (incluant le terrain de Polytechnique pris il y a 40 ans déjà sur les terres agricoles) 6.000 logements familiaux, 5.700 logements étudiants. Il y aura 20.000 habitants en plus sur le plateau au minimum, voire 30.000. Sans compter l'augmentation annuelle ultérieure prévue dans le cadre de l'OIN (+ 4% /an de population sur l'ensemble).

C'est une urbanisation qui n'économise pas l'espace, en particulier agricole (urbanisation non compacte, bassins de retenue d'eau, espace non construit de 7 ha au centre des immeubles du Moulon) et qui n'épargne pas le paysage (très élevée jusqu'à R+7 envisagé pour les immeubles de logement sur le Moulon, et R+13 sur Polytechnique, 23 m de hauteur pour le centre EDF).

Le métro reste programmé pour 2023 de Massy à Saclay, et 2030 de Saclay jusqu'à Versailles, malgré son coût élevé, sa faible rentabilité et son impact sur la zone agricole.

Le CDT ST Quentin-Versailles-Vélizy est toujours en ébauche, mais prévoit le même taux (4%/an) d'accroissement de population sur son secteur.

- Z.P.N.A.F. :

Selon le décret du 27/12/2013, 4115 ha « environ » de surfaces naturelles, agricoles et forestières protégées (avec les espaces naturels), dont 2469 ha agricoles annoncés protégés.

Avec 2354 ha sur le plateau (mais 21 ha hors OIN), on arrive seulement à 2333 ha sur le plateau et dans l'OIN, à comparer aux 2300 ha exigés par la loi sur ce même espace.

(Pour 2680 ha actuels, donc 347 ha consommés, soit 13% de surfaces agricoles consommées, et non pas 10% comme annoncé par le ministère).

Hors plateau, il y a 114 ha agricoles protégés dans les vallées (40 ha pour la Vallée de la Bièvre, 74 ha pour la Mérantaise).

La définition de ces surfaces agricoles protégées devra être vérifiée à la parcelle.

La Minière est protégée à l'est du CD 91 mais à l'Ouest les terres agricoles sont urbanisables.

Rappelons quand même que définir seulement une superficie agricole n'assure pas un équilibre économique des exploitations agricoles du Plateau.

Celui-ci dépend des conditions d'exploitation pour chaque ferme, ainsi que de la pérennité de chaque exploitation car des engins (comme la moissonneuse sont partagées par plusieurs fermes).

Or un flux accru de voitures, un nombre accru d'habitants interfèrent avec les conditions de rentabilité.

De même la seule surface des espaces naturels n'y garantit un équilibre du vivant dans les espaces naturels. Par exemple l'impact, sur la faune, du barreau routier de 6 voies (CD 36 à 2x2 voies, longé par un TCSP de 2 voies), n'a pas du tout été envisagé.

Des questions essentielles demeurent: Règlement intérieur, charte paysagère, aménagement des franges, modalités de relation avec les agriculteurs, soutien économique des circuits-courts, etc...

- SDRIF : Mise en conformité avec la loi Grand Paris, ce qui ajoute une zone d'urbanisation préférentielle sur le Plateau : Christ de Saclay-C.E.A. (suppression d'un espace naturel, artificialisation d'une surface 3 fois plus grande que le rond-point actuel).

NDDL : Au sein de la COSTIF, Terres Fertiles apporte toujours son soutien aux agriculteurs expropriés ou en lutte, aux habitants et aux élus qui refusent ce projet inutile et dispendieux.
Les derniers évènements depuis septembre 2013 :

- Participation à l'émission « carnets de campagne » sur France Inter le 19 septembre 2013.
- La manifestation du 7 décembre 2013 sur la ZAC Polytechnique: remise du 1er parpaing d'or à tous les ministres impliqués dans le Campus Paris-Saclay.

Débat avec E. Vandame : l'aspect concret d'une reconversion vers le bio.

Pour ne pas alourdir ce compte-rendu, les informations données par E. Vandame lors de cette AG qui figurent dans la lettre d'info n°4 (diffusée en juillet et accessible sur le site) ne seront pas reprises ici, les éléments rapportés ici viennent en complément.

L'exploitation Vandame fait 236 ha. En 2009, 21 ha ont été passés en bio, en 2010 32 ha de plus, en 2011 ces 53 ha obtiennent le label bio. Devant les bons résultats des récoltes précédentes en bio, en 2012 Manu décide de passer en bio les 180 ha restants.

Malgré la charge imprévue de travail supplémentaire qui a été totalement assumée par la ferme, les éléments climatiques vont s'accumuler de manière négative et amener à de très mauvaises récoltes mettant pour la première fois depuis 1997 l'exploitation en déficit.

Pour rappel (cf. lettre n°4) : un hiver peu froid, puis un printemps trop froid et longtemps pluvieux, ce qui inverse les cycles respectifs des mauvaises plantes (qui se mettent à croître plus vite que le blé ou le maïs), des semences ne s'enracinant pas vite et restent trop longtemps accessibles aux prédateurs (oiseaux) qui s'en régaleront malgré l'énorme travail humain fait pour les déloger.

Manu a regretté l'absence de conseils précis et efficaces à l'avance les risques à prévoir, les modalités techniques nécessaires à mettre en place, sur les pièges à déjouer. Il s'est retrouvé très seul pour cette transformation technique importante de son exploitation.

Après l'exposé des incidents rencontrés, Manu rappelle les contraintes particulières du bio pour l'apport décisif d'engrais.

En bio l'apport d'engrais n'est pas le même qu'en conventionnel : on apporte de l'engrais organique (fumier, lisier, compost) qui n'est assimilable par les plantes qu'après son intégration dans le sol et surtout la transformation de cet azote organique en azote minéral, forme utilisable par les semences.

En conventionnel, l'azote est épandu sous forme minérale directement consommable par les plantes.

Cette transformation a lieu dans le sol mais à condition qu'il règne une certaine chaleur (plus de 15°C pendant 1 mois).

Par ailleurs la réglementation Européenne ne fait pas la différence entre la distribution d'azote organique (en bio) et minéral (en conventionnel), et interdit l'épandage des deux en hiver (pour éviter que l'azote par ruissellement ne se retrouve dans les nappes phréatiques), ce qui est le risque de l'azote minéral, mais pas tellement celui de l'azote organique, vu les délais de transformation.

Or le fumier pèse beaucoup plus lourd en quantité nécessaire par hectare que l'azote minéral. Techniquement il est donc plus facile de déposer le fumier dans les champs en hiver quand la terre est dure, et la température inférieure à 15°, car l'épandeur pèse 25 t et nécessite que le sol soit ferme pour pouvoir passer dans les champs.

La réglementation ne prend guère en compte les spécificités du bio, et son moindre impact en matière de pollution des nappes.

Après l'épandage il faut attendre que la température dépasse les 15°C pour que s'effectue la transformation d'azote organique en minéral. Dans le cas d'un printemps froid et humide, l'engrais ne bénéficie pas rapidement aux semences.

En bio la durée des cycles est donc bien plus étalée qu'en conventionnel où l'engrais épandu est rapidement consommable par les plantes.

Le résultat des récoltes de la ferme Vandame en 2013 est clair :

Le maïs a eu à un rendement de 2 t/ha en 2013. Pour comparaison le rendement en 2011 fut de 8,2 t/ha pour le maïs, et 6,2 t/ha en blé.

On comprend la conséquence en perte de recettes, quand normalement en bio le maïs arrive à 8 t/ha à 330 €/t, ou en conventionnel de 9 à 10 t/ha à 180 €/t.

Le blé produit environ 5 t/ha sur parcelles bio à 380 €/t et en conventionnel à 180 €/t.

Avec l'aide à la conversion en bio est de 200 €/ha, on pourrait penser que le bio est plus rentable sur la base de ces chiffres, mais ceci serait un décompte inexact.

Il faut prendre en compte aussi des dépenses supplémentaires :

- En bio il faut rajouter plusieurs types de dépenses ou de réduction de recette à commencer par une étape supplémentaire dans l'assolement, avec un ensemencement de luzerne (plante qui prend l'azote de l'air et le fixe dans la terre). L'assolement est donc sur 3 ans en bio alors qu'il est de 2 ans en conventionnel.

- De même en temps de travail, le bio nécessite plus de temps de main-d'œuvre et sur l'année il a fallu financer 5 mois de travail temps-plein en plus.

- L'utilisation des engins est plus importante également.

En conventionnel : le gros tracteur fonctionne 300 à 350 heures/an ; le petit tracteur 400h/an.

En bio il faut 200 heures de plus pour le gros tracteur et 300 heures de plus pour le petit tracteur, cela représente le temps pour épandre l'engrais, pour biner, etc...

Ces temps supplémentaires résultent des contraintes naturelles : en bio l'absence de pesticides nécessite, au début de la croissance du maïs, des passages de bineuse pour enlever les adventices (mauvaises herbes), ensuite la température rapidement chaude permet au maïs de croître et dépasser rapidement les adventices. On comprend les conséquences d'un printemps pluvieux et humide prolongé, celui-ci nécessite des passages plus nombreux de bineuse, ce qui est très long.

- Le passage en bio impose aussi l'acquisition d'engins adaptés, et ceci représente un coût important : il a fallu acheter un épandeur d'engrais 50.000 €, une bineuse 40.000 €, et un tracteur de plus.

- Le stockage, qui doit se faire à part, a entraîné l'achat d'un stockeur 120.000 €. Certes, ceci est subventionné à 30-40% par l'Europe et la Région, mais ce qui n'est pas subventionné est encore à charge de l'exploitation.

- Enfin le climat a apporté des modifications nettes qui impacte beaucoup le bio : depuis 4 ans l'hiver est pluvieux rendant les champs impraticables (sol trop mou pour les engins lourds), et au printemps la température est basse, empêchant la bonne assimilation de l'azote organique par le sol, et retardant la croissance des semences, vite dépassées par les mauvaises herbes.

Reflét éclairant de ces changements : la moisson est depuis longtemps aux environs du 7 juillet et en 2013 elle n'a pu commencer que le 27 juillet.

L'échec économique est apparu évident en juillet. Depuis 2007 les emprunts liés au rachat de la ferme avaient été remboursés, de 2007 à 2009 la ferme vivait bien.

Mais depuis 2 ans il y a eu Le Fournil à financer, et en 2013 du matériel à racheter pour celui-ci. Manu espère que Le Fournil soit à l'équilibre en 2014 et puisse dégager une marge en 2015.

Il a donc été obligé d'organiser en catastrophe un retour au conventionnel pour ces 180 ha.

Ce retour n'est pas simple administrativement entre autre parce qu'à partir de 2014 il est interdit d'avoir sur la même exploitation du bio et du non bio.

Il faudra donc créer 2 exploitations distinctes et gérer la coexistence, mais aussi rembourser les aides, etc...

Afin de sécuriser l'équilibre économique il faudra vraisemblablement attendre 2015 ou 17 pour reprendre l'évolution vers le bio, en espérant que d'ici là les primes PAC iront moins vers l'agriculture conventionnelle et plus vers le bio.

Discussion avec la salle :

- Manu s'interrogeait sur le bénéfice environnemental du bio en pensant aux heures supplémentaires de tracteur.

Il a été précisé par la salle que l'augmentation de Gaz à Effet de Serre (GES) provoquée par le passage supplémentaire de tracteur lors du travail en bio et la consommation accrue de fuel qui en résulte, est faible.

Par contre quand on travaille en bio on évite la fabrication d'engrais artificiels qui elle, est génératrice de GES en beaucoup plus grande quantité.

Au total le bio évite plus de GES qu'il n'en génère indirectement.

- Il est demandé à Manu s'il a expérimenté le mélange de culture. Manu répond qu'à son avis le mélange blé/féverole n'est pas efficace (céréale-légumineuse).

- Le fumier doit être stocké, composté, car le fumier se dégrade. Le lisier c'est l'urine et la bouse.

- A propos d'une question sur l'intérêt d'un méthaniseur, Manu attire l'attention sur l'incertaine rentabilité d'un tel système :

Coût de 2 millions d'€, pour fonctionner le méthaniseur a besoin de 20 t de fumier tous les 10 jours. Du coup un exploitant agricole qu'il connaît a été obligé d'augmenter beaucoup son cheptel pour rentabiliser son méthaniseur, donc construire aussi des bâtiments, donc augmenter son endettement, etc...

Ce serait un paradoxe d'affecter des surfaces agricoles à la fourniture d'énergie ; le méthaniseur doit rester un outil de valorisation de déchets, mais pas devenir un consommateur d'activité agricole destinée initialement à l'alimentation humaine.

Attentes à l'égard de la recherche :

- Il faudrait demander à l'INRA de travailler sur le cycle complet de l'azote dans le sol afin d'optimiser l'utilisation d'engrais naturels en bio.

- Un travail spécifique de recherche sur le climat du plateau pourrait être très utile pour les agriculteurs en aboutissant à une meilleure connaissance des cycles et des prévisions.